

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 AVRIL 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 18 avril 2012, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports à l'attention du Grand Conseil:

Prise de participation dans le capital-actions de Groupe E Greenwatt SA

La problématique de l'énergie se trouve à un tournant, marqué par la sortie progressive du nucléaire combinée à une récente stabilisation de la consommation d'électricité. A ce jour, un programme d'aide et d'incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables et des mesures d'économie d'énergies sont proposés afin d'apporter une contribution notoire à l'objectif de garantir à terme l'autonomie énergétique du canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat propose en plus au Grand Conseil une participation du canton au capital-actions de la société Groupe E Greenwatt SA, société spécialisée dans la production d'énergies renouvelables, à hauteur de 10%. En plus de la garantie d'un siège au conseil d'administration de la société, cette participation, qui s'élèvera progressivement jusqu'à un montant de trois millions d'ici à fin 2015, assure le 10% de l'électricité de type renouvelable produite par la société sur tout le territoire suisse. Cela permet donc non seulement de garantir une certaine sécurité de l'approvisionnement électrique pour le canton mais également d'assurer qu'une partie importante de l'énergie distribuée sur le sol neuchâtelois est certifiée renouvelable. Cette démarche lui permet d'avoir un poids de décision notable quant aux investissements potentiels que le groupe pourrait faire sur le territoire neuchâtelois. En acceptant ce projet, le Conseil d'Etat soutient ainsi la mise en œuvre de décisions validées par le Grand Conseil, notamment sur le refus du renouvellement des centrales nucléaires suisses. Dans ce contexte effervescent, le Conseil d'Etat entend saisir l'opportunité de profiler clairement les intentions cantonales en matière de production d'énergies renouvelables et d'autonomie énergétique.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00; Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Réponse à la recommandation "Maintien, au minimum, de l'offre actuelle en transports publics"

Pour rappel, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 11.007 à l'appui d'une modification de la loi sur les transports, qui proposait une nouvelle répartition entre l'Etat et les communes des coûts non couverts des entreprises de transports publics, a été retiré par le gouvernement cantonal en mars 2011 suite à différentes critiques émanant des communes. Suite à cela, la recommandation 11.131 "Maintien, au minimum, de l'offre actuelle en transports publics" a été déposée, demandant au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour maintenir l'offre de transports publics pour les années 2012 et 2013, au minimum au niveau actuel. En avril 2011, lors de la session consacrée aux comptes de l'Etat 2010, le Grand Conseil a décidé de constituer une réserve de 4,3 millions de francs pour le financement de l'offre de transports publics, réserve qui a été entièrement dissoute

dans le cadre du budget 2012. En juin 2011, le Grand Conseil a accepté la recommandation 11.131. Dans son rapport en réponse à cette recommandation, le Conseil d'Etat relève qu'il a pris des décisions allant dans le sens demandé pour les années 2012 et 2013. L'offre de transports publics 2012 consiste en effet en une reconduction de celle de l'année précédente avec des améliorations ponctuelles, dont à relever une offre étoffée sur la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel, un train supplémentaire grandes lignes Neuchâtel – Lausanne, une paire de trains supplémentaire entre Bienne et Neuchâtel pour le trafic régional, l'adjonction de cinq paires courses entre Gorgier et Yverdon, la généralisation de la cadence aux 20 minutes sur le réseau urbain du Locle ou encore la réorganisation des lignes à Boudry. Pour l'année d'horaire 2013, le Conseil d'Etat a retenu comme objectif une reconduite de l'offre 2012, dans le cadre des négociations avec les entreprises de transports. Dès lors, le Conseil d'Etat estime avoir pris pleinement en compte la recommandation 11.131 dans la planification et la commande de l'offre de transports publics pour les années 2012 et 2013.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00; Pascal Vuilleumier, chef du Service des transports, tél. 032 889 67 01.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale:

Initiative parlementaire "Aménagement du territoire. Dispositions régissant le stockage de matières premières renouvelables indigènes"

Le Conseil d'Etat salue la proposition du nouvel article 13a de la Loi fédérale sur les forêts, à savoir promouvoir l'utilisation du bois pour la production d'énergie. Le gouvernement cantonal relève que ce projet correspond déjà largement à la pratique mise en place dans le canton de Neuchâtel.

Contact: Jean-Laurent Pfund, chef du Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 60.

Affaires cantonales

Elections cantonales 2013: premier tour fixé au 14 avril 2013

Le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 14 avril 2013 le premier tour des élections cantonales visant à repourvoir les cinq sièges du gouvernement cantonal et les 115 sièges du parlement cantonal neuchâtelois. Un deuxième tour pour l'élection au Conseil d'Etat est pour sa part agendé au dimanche 5 mai 2013. L'installation des nouvelles autorités aura lieu le mardi 28 mai 2013.

Contact: Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Référendum contre la loi sur l'approvisionnement en électricité et l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social": votation cantonale fixée au 17 juin 2012 et 19^e test de vote électronique

Le Conseil d'Etat a fixé au 17 juin 2012 la votation cantonale portant sur la loi sur l'approvisionnement en électricité, suite au référendum abouti, ainsi que sur l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social" et le contre-projet du Grand Conseil. A noter que le 17 juin 2012 se tiendra également une votation fédérale sur les trois objets suivants: Initiative du 23 janvier 2009 "Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement"; Initiative populaire du 11 août 2009 "Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple!)"; Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (Réseaux de soins). Le Conseil d'Etat a en outre adopté l'arrêté de convocation des électrices et électeurs pour ce scrutin populaire du 17 juin 2012.

Après 18 tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès entre 2005 et la votation fédérale du 13 février 2012, le Conseil d'Etat introduira un nouvel essai pour le scrutin du 17 juin 2012, qui portera donc sur trois objets fédéraux, deux objets cantonaux et d'éventuels objets communaux soumis à votation populaire le même jour. Pour ce scrutin, la limite du nombre d'électrices et électeurs ayant conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique augmentera de 20.000 à 25.000. L'intégration des Suisses de l'étranger est une nouvelle fois prévue pour autant qu'ils aient conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique. Le vote électronique est une possibilité supplémentaire de vote qui vient s'ajouter aux possibilités de vote à l'urne et de vote par correspondance. Le nombre de contrats d'utilisation au Guichet unique s'élève actuellement à 21.000.

Contact: Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Départ de la secrétaire générale du DECS

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, secrétaire générale du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), a informé le Conseil d'Etat de sa décision de quitter ses fonctions le 31 août 2012 pour des raisons personnelles. Dès son entrée en fonction, au-delà des tâches inhérentes à tout état-major d'un département cantonal, Mme Violaine Blétry-de Montmollin, titulaire d'une licence en gestion d'entreprise de l'Université de Neuchâtel, a dès le 1^{er} octobre 2010 œuvré activement dans de nombreux groupes de pilotage liés à la réforme et au redressement des finances cantonales. Elle a également été en charge de la présidence de la commission de construction du bâtiment Microcity, investissement majeur du canton pour la formation et la recherche, qui regroupera 12 chaires de l'EPFL à terme, et constituera un pôle national et international de la microtechnique à Neuchâtel. Le Conseil d'Etat souhaite à Mme Violaine Blétry-de Montmollin plein succès dans ses projets futurs.

Contact: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Brevets d'avocat décernés

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux trois personnes suivantes:

- Julie Alix Hirsch, titulaire d'un master universitaire en droit, née le 5 février 1985, originaire de La Chaux-de-Fonds (NE);
 - Olivia Heinis, titulaire d'un master universitaire en droit, née le 10 mai 1986, originaire de Therwil (BL),
 - Sébastien Daniel Wyder, titulaire d'un master universitaire en droit, né le 11 avril 1986, originaire de Riggisberg (BE).
-
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 19 avril 2012